



Association La Coudre,
Monruz, Portes-Rouges

Assemblée générale, collège de Ste-Hélène, 20.03.2018

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Accueil, bienvenue	1
2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale	1
3. Admissions/démissions	1
4. Rapport du Président.....	2
5. Rapport de la caissière.....	2
6. Rapport de l'organe de contrôle des comptes.....	2
7. Adoption des rapports	2
8. Présentation et adoption du budget 2018	2
9. Election d'un membre suppléant de l'organe de contrôle des comptes.....	2
10. Election d'un nouveau président et de deux membres au comité	2
11. Intervention de Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées de la Ville.....	2
12. Divers	4

1. Accueil, bienvenue

Olivier Lavanchy ouvre la 3^e assemblée générale ordinaire à 20h09. La séance a lieu au réfectoire, pour permettre à la société de gymnastique de disposer de sa salle.

34 personnes sont présentes, 16 sont excusées et 23 sont absentes.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admissions/démissions

Admissions : six admissions ont été enregistrées en 2017, dont trois déjà validées lors de l'assemblée générale de 2017. S'y ajoutent Mme et M. Emmanuelle et André Liechti, et M. Joël Zimmerli.

Démission : une démission en 2017, déjà annoncée lors de l'assemblée générale de 2017.

Deux personnes qui n'ont pas versé leurs cotisations durant deux ans sont exclues de l'association en vertu de l'Art. 9, lettre b), des statuts.

L'association de quartier compte actuellement 73 membres.

4. Rapport du Président

Annexe 1 (suivra)

5. Rapport de la caissière

Annexe 2 (suivra)

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice de **CHF 876.50**.

6. Rapport de l'organe de contrôle des comptes

M. Yves Leuba lit le rapport des vérificateurs, lesquels recommandent l'adoption des comptes 2017 par l'assemblée.

7. Adoption des rapports

Les rapports sont tous approuvés.

8. Présentation et adoption du budget 2018

Annexe 3 (suivra)

Jusqu'à présent, Horus Networks a envoyé des factures acquittées pour l'hébergement du site internet www.lacoudre.ch. Dès 2018, l'association paiera la facture. Olivier Lavanchy écrira encore à Horus Networks, qui a déjà reçu un carton de vin en signe de reconnaissance pour son soutien à l'association.

Le budget 2018, équilibré, est approuvé à l'unanimité.

9. Election d'un membre suppléant de l'organe de contrôle des comptes

M. François L'Epée cède sa place. Vérificateurs pour l'exercice 2018 : Mme Janine Rubeli et M. Yves Leuba. Mme Mireille Maradan est désignée en qualité de suppléante.

10. Election d'un nouveau président et de deux membres au comité

En 2017, Olivier Lavanchy avait démissionné de son poste de Président, tout en acceptant d'assurer la co-présidence avec Jacques-Alain Hugi durant un an. Le comité a entrepris plusieurs démarches, qui n'ont malheureusement pas abouti.

En revanche, M. Jean-Claude Ferrier a accepté de rejoindre le comité. Il est élu par acclamation.

Les tâches seront réparties lors d'une prochaine séance du comité. Olivier Lavanchy se réserve le droit de le quitter en cours d'année.

11. Intervention de Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées de la Ville

Mme Girod remercie le comité de l'avoir invitée et se présente brièvement.

Que peut faire une ville pour les personnes âgées ? La politique générale vise le maintien à domicile le plus longtemps possible. Cependant, le domicile ne doit pas devenir une prison et les personnes âgées doivent pouvoir en sortir.

Mme Girod a fait procéder à un sondage par les agents de la sécurité urbaine auprès des personnes à mobilité réduite. Elle a reçu 126 questionnaires pour l'ensemble de la Ville. La campagne *Vas-y mollo !* est due à ses services : le sondage a en effet révélé des inquiétudes par rapport aux deux-roues. La campagne entend favoriser le respect mutuel.

Pour la mobilité, Mme Girod a organisé des promenades-diagnostic, d'abord à Serrières puis, en 2017, à La Coudre. Ces deux quartiers comprennent beaucoup de personnes âgées. Mme Girod a aussi consulté le comité de l'association de quartier. Elle a ainsi pu cerner certaines difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées. Elle a également visité le club des aînés, qui se réunit à la rue de la Dîme 72. Peu de problèmes ont été signalés. A la rue de la Dîme 60, où habitent bon nombre de nombreuses personnes âgées, elle a rencontré les concierges. Puis 7 personnes, dont Mme Muriel Banon, membre du comité de l'association de quartier, ont participé le 7 septembre 2017 à la promenade-diagnostic. Deux trajets ont été accomplis en compagnie de plusieurs spécialistes et de l'association Mobilité piétonne. Ce qui aide le plus à la mobilité, ce sont des bancs et des sièges. Il y en a déjà 25 à La Coudre, mais ça ne suffit pas. 15 seront ajoutés suite au diagnostic. Ils ne seront pas forcément disposés aux emplacements avec la plus belle vue, mais dans des endroits permettant de se reposer. Exemples : à l'avenue du Vignoble ou au raccourci situé le long du funiculaire. La présence de mains-courantes est aussi un élément important pour le confort et la sécurité des aînés. Or, certaines sont en mauvais état ou sont coupées de manière inadéquate sans raison majeure. Elles seront réparées et d'autres seront ajoutées en tenant compte du diagnostic.

Les mesures prévues ont été présentées en décembre 2017 aux personnes qui ont participé. A la rue du Sordet, il est prévu d'ajouter des mains-courantes, mais il faudra au préalable retirer le lierre, ce qui implique une collaboration avec les propriétaires. Aux Berthoudes, un siège sera posé près des moloks. La situation semble de prime abord inadéquate, mais parfois il faut prendre ce qui est possible.

L'avenue du Vignoble sera refaite au printemps 2018, suite à l'obtention du soutien financier de canton. Des places de stationnement seront supprimées, au profit d'un aménagement cyclable. Mme Girod relève qu'il est souvent difficile de satisfaire chacun-e.

La place du funiculaire n'a pas été explorée, n'étant pas du ressort de Mme Girod.

Diverses activités de formation sont organisées par les services de Mme Girod : prendre un billet à l'automate, utiliser un vélo électrique, emprunter le bus avec un déambulateur : ce cours aura lieu en mai et juin 2018 à la rue de la Dîme 72.

M. Jean-Pierre Collaud relève que l'avenue du Vignoble telle qu'elle a été refaite est dangereuse : les pylônes dépassent de 20 cm des places de parc. Mme Girod en informera M. Antoine Benacloche, ingénieur communal.

Mme Gabrielle Tanner demande si le haut du quartier de La Coudre ne pourrait pas être desservi par un bus. Mme Elena Rossi rappelle qu'elle avait lancé une pétition dans ce sens il y a 15 ans déjà. Mme Girod a pris conscience de ce manque, en rappelant cependant que les finances du canton sont déterminantes pour ce type de demande qu'elle ne pourra que relayer. Mme Girod recommande à l'association de quartier d'intervenir à nouveau à ce sujet.

Mme Jeannine Wüthrich considère qu'un siège situé près des moloks est inutile. Mme Girod signale que tout sera fait pour éviter des emplacements inadéquats ou conduisant à la suppression d'une place de parc. Le but visé est de pouvoir reprendre son souffle.

Mme Mireille Maradan, qui habite à la Vy-d'Etra, relève le trafic important généré par les parents qui amènent leurs enfants à l'école. Elle est intervenue auprès de la sécurité urbaine. Elle a notamment signalé que, pour croiser au début de la Vy-d'Etra, des véhicules empruntent le trottoir. Selon la sécurité urbaine, « ils ont le droit ».

Mme Barbara Stoppa demande si la question des passages pour piétons a été relevée lors des promenades. Mme Girod ne se souvient pas que ce problème ait été relevé mais souligne que, dans les zones 20 et 30 km/h, il n'y a plus de passage pour piétons. Quelques exceptions existent pourtant.

M. Yves Leuba considère qu'un passage pour piétons situé à la rue des Mulets est extrêmement dangereux. Les interventions de l'association de quartier n'ont malheureusement pas abouti.

12. Divers

Olivier Lavanchy donne quelques informations.

Place du funiculaire : rien n'a été entrepris pour le moment. Résignée, l'association Pro-Funi espère voir des résultats en... 2029 !

Bellavista (projet immobilier sur le site Metalor) : Olivier Lavanchy a été convoqué à une séance, mais aucune autre information ne lui est parvenue pour le moment. Selon Annick Collaud, la tour située au sud-est comptera deux étages de moins que prévu initialement, en échange du retrait des oppositions.

Les travaux à l'avenue du Vignoble devraient débuter sous peu. Les places de parc situées au sud de la route seront supprimées au profit d'un aménagement cyclable.

Un dépose-minute devrait être créé à la place du funiculaire.

L'agenda est disponible sur le site internet www.lacoudre.ch. Il est adapté au fur et à mesure et pourrait être complété, par exemple, par les activités du club des aînés.

L'ancien jardin d'enfants situé à la rue de la Dîme 45, qui sentait déjà le mois si il y a trente ans, sera démoli. La place de jeux est vétuste. La chargée de projet *Nature en ville* a sollicité Olivier Lavanchy : quelles sont les vœux de la population du quartier ? Le maintien d'un espace vert est souhaité. Des propositions peuvent encore être adressées à Olivier Lavanchy. L'absence de trafic et l'accès ne nécessitant pas de traverser une route plaident en faveur du maintien d'une place de jeux.

Paul-Bouvier 8-10 et Marval 30 : les baux à loyer de ces immeubles ont été dénoncés pour le 30 juin 2018, avec une prolongation unique jusqu'au 30 août 2020. Les bâtiments seront détruits pour faire place à des logements plus luxueux. Le trafic routier dans ce secteur va encore augmenter. Un dossier est mis à disposition pour consultation.

M. Jean-Luc Chevance demande ce que devient la poste de La Coudre. Olivier Lavanchy lui répond que la poste a été fermée et que le bâtiment a été vendu. Il sera transformé.

Olivier Lavanchy clôt l'assemblée à 21h09.

La prochaine assemblée générale aura lieu **lundi 18 mars 2019**.